

Communiqué de Presse du Syndicat Mixte du SCoT de la Creuse

Date :18/06/2026



Les délégués du Syndicat mixte du SCoT de la Creuse lors de l'élection le 6 mai 2026

Le Syndicat mixte du SCoT de la Creuse lance officiellement l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : Imaginons notre territoire à l'horizon 2045

Un mois après l'installation de son comité syndical le 6 mai dernier – qui a vu l'élection de son président Éric Bodeau et de ses vice-présidents Jean-Luc Léger et Franck Foulon – le nouveau syndicat mixte du SCoT de la Creuse créé en décembre 2025 est entré dans le vif du sujet, le jeudi 11 juin 2026.

Réunis en comité syndical, les élus ont voté jeudi soir à l'unanimité la délibération de prescription lançant officiellement l'élaboration du Schéma de cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle départementale. Ce document stratégique majeur, véritable projet politique,

fixera les grandes orientations du territoire pour les 20 prochaines années en matière d'habitat, de transports, d'environnement et de développement économique.

Un projet de territoire pour répondre aux défis de demain

Face aux urgences climatiques, aux évolutions démographiques et aux impératifs de sobriété foncière (notamment l'objectif de Zéro Artificialisation Nette - ZAN), les 9 établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI)¹ du Syndicat mixte du SCoT de la Creuse et indirectement leurs communes membres, s'engagent dans une démarche collective.

Le SCoT départemental prendra en compte les particularités de chaque territoire, avec une vision globale et une seule direction pour faire avancer les différents projets de développement.

Le SCoT aura ainsi pour mission d'harmoniser les politiques publiques sur un bassin de vie d'environ 117 000 habitants. Il s'agira de répondre à des questions cruciales : *Où s'implanteront les futurs logements ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Comment adapter nos mobilités et soutenir l'emploi local ?*

« Ce lancement marque le point de départ d'une aventure collective essentielle pour notre avenir. Le SCoT n'est pas qu'un document juridique, c'est la feuille de route qui dessinera le visage de notre territoire pour nos enfants. Nous voulons bâtir un modèle résilient, attractif et solidaire », souligne Eric BODEAU, Président du Syndicat mixte.

Les objectifs poursuivis

La prescription du SCoT de la Creuse, acte fondateur, engage notre territoire dans la définition d'un projet stratégique partagé pour les 20 prochaines années, articulé autour d'objectifs politiques et environnementaux majeurs :

- Un projet de territoire solidaire et équilibré : structurer la Creuse autour de ses trois pôles principaux (Guéret, La Souterraine, Aubusson) et de ses centralités secondaires pour garantir un maillage optimal en termes de services, commerces et équipements ;

¹ Les 9 EPCI sont : la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Communauté de communes des Portes de la Creuse en marche, la Communauté de communes du Pays Sostranien, la Communauté de communes du pays Dunois, la Communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, la Communauté de communes de Creuse Grand Sud, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et la Communauté de communes Creuse Confluence.

- Le soutien aux filières économiques et aux ressources locales : valoriser les savoir-faire et filières clés du territoire (art textile/tissé, bois, bâtiment, granit, élevage, etc.) et gérer durablement les espaces agricoles et forestiers pour maintenir la population rurale ;
- Un habitat adapté et une trajectoire de sobriété foncière : développer une offre de logements répondant aux besoins de tous les parcours de vie, tout en luttant contre la vacance dans les centres-bourgs ;
- Des mobilités de proximité et décarbonées : adapter l'offre de transports pour rompre l'isolement des publics fragiles, tout en engageant la décarbonation des déplacements par le renforcement des mobilités actives et alternatives ;
- La préservation environnementale et la résilience climatique : maîtriser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), protéger le patrimoine et les paysages, protéger la biodiversité, et les ressources (eau, air, sols), tout en favorisant un développement raisonné des énergies renouvelables.

SCoT et PLUi : des rôles distincts pour une ambition commune

Bien que la démarche du SCoT et celle des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) partagent des thématiques communes et une même vision de l'avenir, ces documents ont des rôles bien distincts mais complémentaires. Le PLUi est un outil opérationnel qui se traduit par des règles concrètes à la parcelle. À l'inverse, le SCoT est un document de planification stratégique et politique qui fixe un cap à long terme (20 ans) pour préserver notre cadre de vie. Pour garantir un aménagement cohérent, la loi impose d'ailleurs un lien de "compatibilité" entre eux : le PLUi doit respecter les grandes orientations dictées par le SCoT.

Les démarches PLUi sur le département étant plutôt récentes et s'étant construites jusqu'à présent sans SCoT, ce dernier sera bien sûr très attentif au travail déjà réalisé par les élus au sein des EPCI, qui sera pris en compte. Cette co-construction à l'échelle départementale permettra ainsi d'enrichir le projet en croisant les regards, afin d'apporter une harmonie d'ensemble que des approches purement locales ne permettent pas toujours d'atteindre.

Une démarche qui sera concertée avec les habitants

Parce que l'avenir du territoire concerne chacun de ses usagers, le SCoT de la Creuse placera la concertation au cœur de sa démarche. Tout au long des différentes phases

d'élaboration (Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique, Document d'Orientation et d'Objectifs, Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique), les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations seront invités à s'exprimer.

Dès les prochaines semaines, un **registre de concertation** sera mis à disposition du public au siège du Syndicat à la Quincaillerie de Guéret et aux sièges des 9 EPCI membres du territoire. D'ici la fin de l'année, une page Internet dédiée permettra de suivre l'avancée des études. Enfin, les premières réunions publiques se tiendront l'année prochaine.

Les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2026, après le recrutement d'un bureau d'étude pour assister le Syndicat dans l'élaboration de ce véritable projet de territoire.

Contacts presse : les services communication des EPCI membres